

Hier, c'est mon père que le vaccin a tué

écrit par Valerie Berenger | 31 août 2021





Ce fut d'abord la femme d'un confrère. À 43 ans, sportive, elle était en pleine santé et sans aucun problème. Contre l'avis de son mari elle a voulu se « rassurer » et s'est fait vacciner. 48 h plus tard, dans la nuit, elle fait une violente poussée de fièvre. Inquiet, il appelle le SAMU. Elle décédera durant son transport à l'hôpital. Et puis ce fut la mère d'un ami. À 82 ans, elle pratiquait encore la marche nordique. Là encore, à part son âge, aucun soucis. Elle aussi voulait « se rassurer ». Son fils, qui voulait la garder en bonne santé encore longtemps, n'a pas cru bon de l'en dissuader. Quelques jours après le vaccin, elle fut prise de d'importantes douleurs dans la poitrine. Elle aussi n'arrivera pas aux urgences...

Hier, c'est mon père que le vaccin a tué ! Certes, il avait 92 ans. Certes, il était porteur d'un pacemaker et prenait de ce fait des fluidifiants pour le sang mais, à part ça, il était

en bonne santé. Avant les confinements successifs il faisait encore trois kilomètres à pied pour aller faire ses courses. Puis le confinement, les interdictions de sortie, le manque d'exercice et des ulcères aux jambes qui se déclarent et qui rendent la marche difficile...

Le problème actuel de la banlieue parisienne est que la quasi-totalité des médecins refusent désormais de se déplacer. Quel que soit votre âge ou la raison de votre appel, ils restent « le cul vissé » sur leur fauteuil de bureau. Pourquoi se fatiguer alors que les patients qui se déplacent sont si nombreux ?

Ajoutons à cela l'éloignement de la famille à plus de 200 km, les interdictions de circuler qui ne permettent pas de venir au secours de son parent, les voisins qui le traitent en paria « des fois que le virus leur saute dessus »... et vous vous apercevez que la solidarité n'est qu'un mot galvaudé, vide de sens.

Vous finissez par vous dire que déraciner son parent et le rapatrier près de chez soi est une bonne option, bien que délicate pour une personne aussi âgée. Seulement voilà, il a désormais besoin d'une aide pour s'habiller, pour la toilette... et vous, vous partez le matin et ne rentrez que le soir. Alors, l'Ehpad, avec la présence des infirmières, des aides-soignantes, des médecins, où l'on croit qu'il sera en sécurité, où vous pourrez venir quand vous voudrez car il est tout près, lui amener régulièrement ce petit chien qu'il chérit tant, vous apparaît comme une solution logique. Surtout si la personne, bien heureuse de trouver des compagnons de belote, s'en trouve parfaitement satisfaite. Seulement voilà, vous n'avez pas prévu que votre parent pourrait faire l'objet de ce qui ressemble de plus en plus à un plan d'extermination génocidaire.

Après les deux décrets Rivotril qui ont tué de nombreuses personnes âgées en Ehpad, nous avons maintenant le vaccin

forcé !

Quelques semaines après son admission, mon père s'est vu proposé la vaccination ! Pourquoi une vaccination dans un Ehpad qui n'a jamais eu un seul cas de Covid durant toute la pandémie ? Mystère !

En possession de toutes ses capacités mentales, et encore capable de comprendre ce qu'est une injection de thérapie génique, il l'a fermement refusée. Face à son obstination, l'infirmière de service m'a donc contactée, espérant sans doute que j'allais adhérer à son programme. Peine perdue. J'ai mis un veto absolu à ses prétentions d'injection en lui expliquant que le bénéfice/risque, du fait de l'âge et de l'état général de mon père, était de l'ordre : risque 100 %, bénéfice 0. Dix minutes plus tard, c'est le médecin de service, (dont je découvrirai plus tard qu'il n'est qu'interne à l'hôpital de Vendôme et non pas médecin puisqu'il n'a pas encore fait sa thèse de doctorat) qui m'appelle et commence à essayer de me noyer sous un flot de paroles... J'ai stoppé net son argumentation en lui posant simplement deux questions : *Pouvez-vous, Docteur, me certifier que votre substance ne contient pas de MRC5 ? Pouvez-vous me certifier qu'il n'y aura pas de risques iatrogènes et auquel cas en assumer la responsabilité pénale par écrit ?*

Rétropédalage du médecin qui me bredouilla une vague excuse sous la forme « *je ne suis pas là pour vacciner les personnes de force* ».

Je pensais naïvement l'affaire classée et mon père en sécurité. C'était sans compter la malhonnêteté ambiante liée à des instructions visiblement venues de bien plus haut.

Le 5 juin, alors que mon père était jusque là alerte et joyeux, je le trouve ce samedi allongé sur son lit. Il me dit qu'il est « fatigué ». (L'injection fatale a eu lieu le 3 juin, mais ça je ne le sais pas encore et je ne le découvrirai avec horreur que lorsqu'il sera trop tard.) Surprise de le voir ainsi, en partant je discute avec sa voisine de palier,

une charmante vieille dame en pleine forme dont je me demande ce qu'elle fait déjà en Ehpad. Celle-ci me confie « *on nous a vaccinés de force* » ! J'émet des doutes puisque, pour moi, l'affaire était déjà réglée et mon père ne devait pas recevoir de vaccin. D'autant que ce dernier ne m'a rien dit. Avec le recul, j'en suis même à me demander si on ne l'a pas « convaincu » de se taire et de ne pas m'informer, sachant que je contacterais aussitôt un cabinet d'avocats.

Au fil des semaines, à chaque visite, je trouve mon père alité, fatigué. J'ai beau l'interroger, je n'obtiens aucune réponse. Puis il fait un premier malaise, se blesse en tombant ce qui lui vaut d'être transporté aux urgences pour des radios. Puis un second malaise, plus grave, où il se déchire une épaule ; un 3^e où il heurte le coin d'une table ce qui, du fait des anticoagulants, lui donne l'aspect d'un boxeur sortant du ring. Le médecin, interrogé au détour d'un couloir, va même avoir le culot de me dire « *ce n'est pas normal. C'est peut être le pacemaker qui donne des signes de faiblesse. Auriez-vous une idée de ce qui peut provoquer ça à votre papa ?* ». J'hallucine ! Mes connaissances en médecine sont parcellaires. C'est lui le doctorant en cardiologie ! Visiblement, il devrait retourner à ses chères études puisqu'il en connaît encore moins que moi sur le sujet. D'autant qu'il savait pertinemment que mon père avait reçu une injection et qu'il aurait dû immédiatement faire le lien de cause à effet !

Voici quelques jours le médecin me propose d'hospitaliser mon père pour faire des examens complémentaires. L'hôpital étant mieux équipé pour examiner son cas que l'Ehpad. Le résultat est désormais connu !

Le fait que mon père prenne des anticoagulants qui fluidifient le sang lui a sans nul doute évité une thrombose immédiate. Les dégâts, que je peux imaginer dus à la protéine spike, sont irrémédiables et, à terme, ils l'auront sans doute tué. Quant

à la charmante vieille dame qu'il avait pour voisine, lorsque je suis allée libérer la chambre à l'Ehpad, elle avait disparu ! Par contre, j'ai trouvé la preuve de la vaccination sous la forme d'un carnet et par conséquent la responsabilité médicale de l'Ehpad.

J'ai pensé contacter Me Di Vizio, ou tout au moins un avocat ayant autant d'envergure, à déposer une plainte pénale, demander une autopsie... Mais, à quoi bon. Pour avoir fait du Droit, je sais d'avance comment tout cela va se terminer. L'administration de l'Ehpad, les médecins, les infirmières sur lesquelles ils feront pression, tous déclareront comme un seul homme que mon père était consentant. Bien que je sache que c'est faux, je n'en ai pas de preuves écrites. Et même si j'arrivais jusqu'au procès, les « instructions venues d'en-haut » ne me permettraient pas de prouver quoi que ce soit. Le médecin légiste conclura qu'il est mort de complications cardiaques et cela s'arrêtera là...

Certes, mon père était âgé et il ne lui restait sans doute au mieux que quelques années ou quelques mois à vivre, mais ces années, ces mois, lui ont été volés.

À ce jour, j'hésite encore à qualifier ce pseudo-médecin qui lui a fait cette injection « d'assassin » ou « d'idiot utile » au service d'un pouvoir génocidaire. Je veux croire que cet homme était de bonne foi et a cru bien faire au lieu de penser que « sachant » il a préféré obéir sans se poser de questions. Il est bien certain qu'avec de futurs médecins de cet acabit, il n'y aura bientôt plus de listes d'attentes pour entrer en Ehpad. Ces derniers vont tellement se vider rapidement que l'État pourra en fermer certains et réaliser de sérieuses économies en les revendant.

Si aujourd'hui je vous confie mon histoire, c'est pour vous prévenir de ce qui risque d'arriver à vos parents et vous inciter à prendre toutes les précautions possibles pour prouver si besoin la faute inexcusable. En espérant que cela

vous évitera d'en arriver là !

<https://ripostelaique.com/le-vaccin-a-tue-mon-pere.html>